



COMPTE-RENDU du Groupe de Travail Economie Circulaire & Déchets du BTP

GT #2 EC&BTP : « Comment mettre en œuvre la prévention de déchets issus de chantiers du BTP ? »

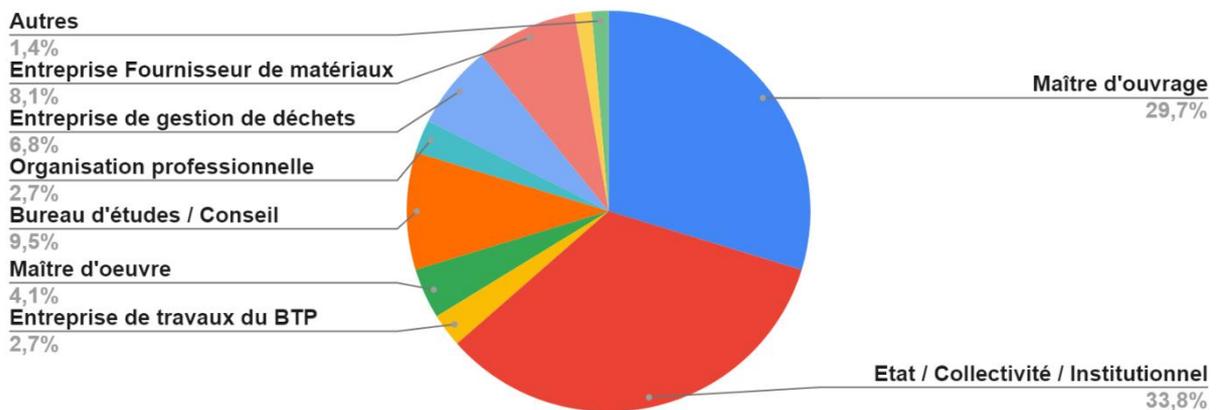
Vendredi 29 Janvier 2021 - 9h30-12h30 > Visioconférence

REPLAY ► ► ► [GT#2 - Economie Circulaire & BTP - YouTube](#)

Statistiques :

122 inscrits / 132 participants au total / 90 présents sur la durée totale du Webinaire
Résultat du sondage auprès des participants pendant la première partie de la matinée :
Question : **Qui êtes-vous ?**

Qui êtes vous ? (74 réponses)



Ordre du jour

CONTEXTE

- Région (Barbara CHOLLEY) : Accueil des participants, Thématique régionale pour la mise en œuvre du PRPGD
- ALTEREO (Frédérique CAMPANELLA) : rappels et présentation du programme GT#2
- ADEME (Sophie MIDY) : Actualités – Plan de Relance, Filière REP
- DREAL (Frédéric Baey) : Régime ICPE / La prévention par la Sortie du statut de déchets

1 - La mise en œuvre de la prévention dans le bâtiment et les travaux publics : témoignages et échanges

- Saint-Roch Habitat (Pierre-Antoine SEZILLE DE MAZANCOURT) et Atelier Aïno (Elise GIORDANO) : Chantier pilote de réhabilitation du bâtiment Helios - transmettre un patrimoine existant
- Fédération Régionale des Travaux Publics (Céline BLANC) : réemploi de terres excavées polluées ou non sur chantier

2 - Réemploi et assurances : témoignages et échanges

- AGENCE QUALITE CONSTRUCTION (Sylvain MANGILI) : AQC et les « règles de l'art et techniques courantes/non courantes »
- Fédération Française des Assurances (Anne-lise GILLET) et AXA (Jean Bernard STEPANIAN) : Réemploi, un défi assurantiel ?
- QUALICONSULT Bureau de contrôle (Manuel BATELIER) : Réemploi et Contrôle Technique - problématiques et cas concrets

Compte-rendu

CONTEXTE

- **Région (Barbara CHOLLEY) : Accueil des participants, Thématique régionale pour la mise en œuvre du PRPGD**

Message clé : La Région Sud travaille sur la thématique des déchets de chantiers du BTP au travers 4 axes principaux, dans un objectif de mise en œuvre du Plan régional des Déchets : Observatoire des déchets (ORD&EC) ; Projet Européen LIFE SMART WASTE – Démarche d'accompagnement de 10 MOA BTP pour intégrer l'EC dans les marchés et opérations de travaux ; animation du réseau d'acteurs notamment par des GT et Ateliers du Life ; Suivi de projets dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD (financement de projet via les AAP Filidechets et Provalotri)

CF. Diaporama => 0 – Region.pdf

- **ALTEREO (Frédérique CAMPANELLA) : rappels et présentation du programme GT#2**

Message clé : Présentation de l'ordre du jour, rappel de l'historique du GT, et rappel des définitions et du vocabulaire pour comprendre le réemploi, la prévention, le recyclage... La démarche de prévention doit faire appel au bon sens, et demande de l'anticipation ainsi qu'une bonne connaissance de l'offre technico-économique locale. La démarche de prévention ne doit pas être déconnectée d'une stratégie globale d'économie circulaire. Quelques messages clés sont délivrés de manière à mieux comprendre la mise en œuvre du Réemploi/Réutilisation/recyclage dans les opérations du Bâtiment et des Travaux Publics.

CF. Diaporama => 1 – ALTEREO.pdf

- **ADEME (Sophie MIDY) : Actualités – Plan de Relance, Filière REP**

Message clé : Rappel de l'AAP Démoclès en cours aux MOA pour faire évoluer leurs pratiques en terme de prévention/gestion déchets sur les chantiers de démolition/réhabilitation ; Actualité sur l'avancement de la filière REP BTP ; Actualité réglementaire : décret relatif à la traçabilité des déchets du bâtiment dans les devis et bordereaux de prix ; Plan de relance : aides pour études et investissements pour projets de déchèteries professionnelles, centres de tri et domaines de la transition écologique par ex. financement d'équipements et contenants de tri des déchets à destination des entreprises du BTP.

CF. Diaporama => 2 - Actualités ADEME.pdf

- **DREAL (Frédéric Baey) : Régime ICPE / La prévention par la Sortie du Statut de Déchets (SSD)**

Message clé : Exposé réglementaire sur les régimes ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) et la sortie de statut de déchets selon 2 voies possibles : SSD explicite (à l'occasion du passage dans une installation de traitement de déchets, lorsque cette possibilité est prévue dans un règlement européen ou un arrêté ministériel spécifique, le produit manufacturé est un produit) et SSD implicite (Un objet fabriqué dans une installation de production ICPE « fabrication de... » qui utilise tout ou partie des déchets comme des matières premières). Exemple du mâchefer utilisé pour fabriquer du béton. Pour une SSD, une simple déclaration peut être faite sur internet sur le site de préfecture du département. Le fait d'être un déchet n'est pas un élément bloquant, il y a des exigences réglementaires de traçabilité à respecter. Pour la fabrication d'un produit à partie de déchets, il y a de toute façon une qualité de produit exigé en entrée de process. Par conséquent, le plus important pour un déchet ou non, c'est de suivre la traçabilité.

CF. Diaporama => 3 - ICPE et SSD- DREAL.pdf

• Questions / Réponses

- ▶ [29/01 10:00] Yann Picard MNCA assainissement (Invité)
Cette REP devra-t-elle être mentionnée dans nos cahiers de charge de travaux?
- ▶ R : [29/01 10:05] Barbara Cholley
Non, il s'agit de la mise en place d'une filière de reprise gratuite des déchets par un éco-organisme (comme CITEO ou Ecosystèmes pour les DEEE). La conséquence sera la retranscription de ces obligations et des coûts dans les réponses aux appels d'offre (prix de reprise des déchets triés), d'où l'importance d'avoir des lignes de prix dédiées à la gestion de chaque type de déchets..
- ▶ [29/01 10:05] Carine SANCHEZ
Avez-vous fait des propositions sur la thématique des déchets à la DAJ dans le cadre de la réforme des CCAG en cours de réflexion?
- R : [29/01 10:08] sophie.midy ADEME (Invité) : Je prends votre question Carine SANCHEZ pour la transmettre à ma collègue en charge de cette étude de préfiguration.
- R : [29/01 10:05] Barbara Cholley
Bonjour Carine, au niveau de la Région sud, non... nos actions sur les déchets vont dans le sens de faire appliquer la réglementation ... et d'anticiper la réglementation à venir ...
- ▶ [29/01 10:10] Karine BOULOT (Invité)
Correction à prendre en compte dans la diapo de la DREAL : la rubrique ICPE 2517 est en m2 et non en m3

a superficie de l'aire de transit étant :

1. Supérieure à 10 000 m² (E)
2. Supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m²

- ▶ [29/01 10:15] Valérie DECOT (Invité)
Le stockage (dans des bâtiments ou sur site à l'air libre) de matériaux déposés lors de déconstructions (non considérés comme des déchets) n'est pas soumis à la réglementation sur les ICPE ?
- R : [29/01 10:15] Frédéric BAEY Cela dépend de la nature des matériaux à stocker et de la surface de l'aire de stockage

1 - La mise en œuvre de la prévention dans le bâtiment et les travaux publics : témoignages et échanges

- **Saint-Roch Habitat (Pierre-Antoine SEZILLE DE MAZANCOURT) et Atelier Aïno (Elise GIORDANO) : Chantier pilote de réhabilitation du bâtiment Helios - transmettre un patrimoine existant**

Message : Cette opération est portée par une maîtrise d'ouvrage privée spécialisée dans la réhabilitation de bâtiment et plus précisément dans la préservation du patrimoine intégrant l'Economie Circulaire. Ces travaux de réhabilitation lourde se positionnent comme un cas d'école, avec beaucoup de gisements de produits, matériaux et déchets disponibles et comme une opportunité d'aborder la réduction des déchets sous toutes les problématiques d'une réhabilitation. Les objectifs, outre la répliquabilité et la montée en compétence pour réinvestir sur d'autres opérations, sont un souhait d'exemplarité (objectif de réduction de déchets produits à l'échelle du chantier de 80% en tonnes pour les déchets non amiantés), et d'innovation (par la mise en œuvre d'un ou plusieurs procédés de désamiantage sélectif permettant de réduire de 20% le tonnage de déchets amiantés produits sur une opération normale). Exemple : volonté de réintégrer des déchets en intégrant des pierres et bétons de réemploi dans un matriciel pour un soubassement à la place d'un soubassement maçonné, à coût comparable.

CF. Diaporama => 4 – St ROCH-AINO- Villa HELIOS.pdf

• Questions / Réponses

- ▶▶ [29/01 10:37] Véronique MERLE
80% de réemploi de déchet par rapport à quoi ? Les déchets du Diag ?
R : oui
- ▶▶ [29/01 10:48] Robin CRES : Dans le traitement de l'amiante, une solution mobile émerge : <https://www.valame.com/> solution de décomposition de l'amiante , récupération de la silice d'une part et du magnésium de l'autre
- ▶▶ [29/01 10:52] Valérie DECOT (Invité)
Quel est le coût de ce traitement par bactéries de l'amiante ?
R : [29/01 10:53] YANNIS DOUAI - BOUNOUA IMANE (Invité)
Valérie DECOT (Invité) le coût du traitement dépendra de plusieurs hypothèses (possibilité d'un laboratoire mobile sur chantier, possibilité d'une cuve de traitement, etc). [29/01 10:56] YANNIS DOUAI - BOUNOUA IMANE (Invité) la solution valame a été envisagée par le désamianteur pour une offre groupée sur la décontamination des faïences
- ▶▶ [29/01 11:03] YANNIS DOUAI - BOUNOUA IMANE (Invité)
Le projet porté par Valame est un procédé chimique, aujourd'hui celui de l'étude réalisée par l'université de Strasbourg permet un procédé totalement naturel (biologique)
- ▶▶ [29/01 10:56] SANCHEZ Carine
La maîtrise d'ouvrage est-elle publique ?
R : [29/01 10:58] Pierre-Antoine Sézille de Mazancourt (Invité)
Nous sommes une maîtrise d'ouvrage privée
- ▶▶ [29/01 11:01] Silvia Pelegri Métropole Nice (Invité)
est-ce qu'un projet comme celui-ci pourrait être fait en MO publique avec ses nombreuses contraintes liées aux marchés publics ?
R : [29/01 11:04] SANCHEZ Carine : Plus compliqué mais pas infaisable à mon sens car la maîtrise d'ouvrage publique implique des contraintes par le code de la commande publique, notamment celle d'assurer l'accessibilité aux marchés publics pour le plus grand nombre des sociétés (prestataires études et entreprises). Mais des outils peuvent être levés : marchés d'innovation par exemple
- ▶▶ [29/01 11:14] Véronique MERLE
D'une manière générale à quel moment réaliser le diag déchets/réemploi ? Avant la consultation de MOE ?
R : [29/01 11:21] Valérie DECOT (Invité)
Très important : plus les études sont poussées par la maîtrise d'œuvre, plus le cout et le planning des travaux sont optimisés et plus la valorisation par le réemploi et le recyclage peuvent être efficaces
R : [29/01 11:22] Frédérique CAMPANELLA
Au niveau du Bâtiment on peut lancer dès le démarrage, au moment de la définition des besoins, dès la phase de programmation. Au niveau de la commande publique, cela demande d'adapter et d'utiliser aussi des outils comme l'achat innovant, etc.

- **Fédération Régionale des Travaux Publics – Co-présidente de la Commission Economie Circulaire de la FNTP, Référente Scientifique et Technique Environnement chez NGE (Céline BLANC) : réemploi de terres excavées polluées ou non sur chantier**

Message : Rappel des méthodologies à suivre : pack ISDI, Levée de doute LEVE pour SSD et réemploi, Site pollué : une terre polluée peut être inerte et une terre non inerte peut être non polluée ..., des seuils de réemploi à déterminer au cas par cas ; constat d'échecs : peu ou pas de diagnostics environnementaux prévus en amont et BPU avec évacuations des matériaux par type de filières agréées ; pour chantiers de canalisation, évacuation et apport de mat. neufs ; risques sanitaires potentiels pour de mauvais « réemploi » ; pistes d'amélioration : anticiper dès la phase de conception, quels objectifs viser pour des

diagnostics amonts, et proposition de check-list à suivre pour le diagnostic environnemental et le réemploi /réutilisation

CF. Diaporama => 5 - FRTP- Réemploi terres excavees.pdf

• Questions / Réponses

- ▶▶ D'une manière générale, pour une 1ere démarche, recommandez-vous de se faire aider par un AMO ? Peut-on prévoir une mission de diagnostiqueur déchets et une mission d'AMO ?
R : [29/01 11:21] Céline BLANC. Le MO ne peut pas être sachant de tout, donc pour les opérations de TP, il est conseillé de se faire accompagner.
- ▶▶ [29/01 11:21] Silvia Pelegri Métropole Nice (Invité)
Quelles compétences demander à cet AMO ?
R : [29/01 11:21] Céline BLANC. AMO alliant compétences Déchets et BTP et lorsqu'il y a des problématiques de sites et sols pollués, ajouter dans les compétences la certification LNE sites et sols pollués. Cela doit être déterminé en premier lieu par une étude historique du site.
- ▶▶ [29/01 11:21] Cécile ELBAZ n'y a t-il pas confrontation systématique avec une EQRS?
R : [29/01 11:21] Céline BLANC. Effectivement, une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires : on peut y être confronté, mais cette prestation permettra d'éviter d'envoyer des terres loin et de rationaliser les usages des matériaux. C'est une prestation qui ne coute pas cher et qui dure peu de temps
- ▶▶ [29/01 11:21] Véronique MERLE
D'une manière générale à quel moment réaliser le diag déchets/réemploi ? Avant la consultation de MOE ? def du besoin par le MOA
R : [29/01 11:21] Frédérique CAMPANELLA. Au niveau des travaux publics, comme il y a un lien avec la conception, il est préférable d'attendre d'avoir nommé un MOE pour lancer ce diagnostic et coupler la caractérisation avec les études géotechniques de base. Par ex. dans de grandes zones d'aménagement en zone urbaine, essayer dans la négociation avec le vendeur du terrain pour disposer des diagnostics. Pour le renouvellement des réseaux, conseiller de lancer à part une étude géotechnique poussée.
- ▶▶ [29/01 11:24] Elise Giordano Atelier Aïno (Invité)
Quels outils sont à disposition des MO publics pour les accompagner à créer des CCTP de marchés AMO pertinents sur le réemploi ? >> Les CAUE peuvent peut-être être des partenaires intéressants pour les accompagner ?
R : actuellement cela fait l'objet de travaux en cours dans le cadre du projet européen LIFE IP QMART WASTE, et de la démarche d'accompagnement régionale de 10 MOA pour intégrer d'EC dans les opérations et marchés de travaux du BTP. Plusieurs livrables paraîtront au cours de l'année 2021, notamment des méthodologies pour savoir quand lancer les diagnostics par exemple. Les premiers livrables issus de ces travaux sont téléchargeables sur :
- [Fiches du kit d'accompagnement pour l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés et opérations de travaux du BTP :](#)
<http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/kit-daccompagnement-pour-lintegration-de-leconomie-circulaire-dans-les-marches-et-operations-de-t/>
 - [Synthèse et extraits de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impactant les acteurs du secteur du BTP :](#)
[2020-06-24- BC-RegionSud- Loi AGEC-Acteurs BTP \(ordeec.org\)](#)
- ▶▶ [29/01 11:28] Véronique MERLE
Il faudrait un CCTP AMO, suite aux recommandations de la présente conférence....
R : [29/01 11:30] CLEMENT Marie Jose : les nouveaux CCAG MOE et travaux vont évoluer également pour prendre en compte cette démarche

2 - Réemploi et assurances : témoignages et échanges

- **AGENCE QUALITE CONSTRUCTION (Sylvain MANGILI) : AQC et les « règles de l'art et techniques courantes/non courantes »**

Message : L' AGENCE QUALITE CONSTRUCTION (missions d'observatoire, et de prévention). L'observation des désordres est important pour ne pas dupliquer les erreurs (Fréquences et Coût via remontées d'assurances, Alerte sinistres serials sur des dispositifs de mise en œuvre, REX bâtiment performants pour anticiper les risques émergents sur les chantiers, Vigirisques pour détecter en amont les situations à risques...). Concernant le réemploi, nous avons un accompagnement des acteurs : sur la sensibilisation les acteurs, trouver les matériaux en adéquation avec les besoins cout et estimation, modalités en phase de stockage et de transport. Dans la chaine des acteurs, on vient complexifier la responsabilité : il y a de nouveaux venus comme les diagnostiqueurs, déconstructeurs, qualificateur technique qui n'ont pas forcément la responsabilité civile décennale. Dans le cadre du réemploi cela se faisait naturellement à l'échelle de petits chantiers. Il faut donc bien connaître les règles de responsabilités dans un contexte classique, et où placer les responsabilités dans un domaine de techniques non courantes. AQC dispose de la Commission Prévention produit (C2P) visant à trouver des passerelles entre techniques courantes et techniques non courantes, par ex. DTU et ses annexes de réception de produit de réemploi.... Les règles professionnelles, peuvent être soumises à la C2P qui pourront être acceptées par la commission et devenir technique courante. C'est certainement le cadre idéal pour que la filière du réemploi se structure. Il faut donc se rapprocher au plus tôt de son assureur. Pour les techniques non courantes, les possibilités sont également les Atecs et DTA, et les ATEx.

CF. Diaporama => 6 - AQC.pdf

- **Fédération Française des Assurances (Anne-lise GILLET) et AXA (Jean Bernard STEPANIAN, en charge de la prévention) : Réemploi, un défi assurantiel ?**

Message :

La FFA retranscrit les définitions réglementaires du réemploi, de la réutilisation, dans le domaine des assurances.

L'intérêt assurantiel est d'avoir la certitude que le matériau réemployé dispose des caractéristiques techniques attendues au regard de sa norme, au moment de son intégration à l'ouvrage. Les échanges avec les professionnels montrent qu'un process est à créer et à structurer, pour une déconstruction appropriée aux matériaux, avec une qualification du matériau (origine, caractéristiques techniques et son reconditionnement, stockage et transport). Cela nécessite un besoin en compétence et qualification, et un référentiel de méthodologie pour le diagnostiqueur réemploi, partagé par les assureurs. Ce référentiel doit être le fil conducteur pour tous les acteurs. Avec le réemploi, il n'y a plus de fabricant et il est nécessaire qu'un des acteurs professionnels qualifie le matériau, et que cette mission soit assurée. La filière est émergente, et il sera nécessaire qu'un schéma économique soit viable. Le risque décennal existe si le matériau n'est pas conforme aux caractéristiques techniques, performancielles et réglementaires (par ex. sinistre dans les 10 ans). Ce qui intéresse les assureurs, c'est de structurer la filière pour éviter les risques et les sinistres.

Pour AXA Assurances, il s'agit de sécuriser l'assurabilité des intervenants (Assurance décennale), et des opérations de construction (dommages ouvrage). Présentation d'un retour d'expérience sur la réhabilitation d'une ancienne halle industrielle : ex. réemploi de radiateurs dans le lot plomberie, menuiseries... Au niveau de la qualification, parfois manque de données ou mal définis. Au regard de la loi et du cadre juridique, il faudrait sécuriser l'activité des entreprises et des chantiers par une normalisation de la pratique de réemploi (docs normalisées ou règles professionnelles) et permettre d'être assurables.

- **QUALI CONSULT Bureau de contrôle (Manuel BATELIER) : Réemploi et Contrôle Technique - problématiques et cas concrets**

Message : Rappel du rôle du contrôleur technique : il s'assure pour le compte de la MOA, que les concepteurs et entreprises retiennent des techniques et technologies du domaine des techniques courantes au sens des assureurs. Ces dernières doivent être conformes aux dispositions prévues dans les référentiels. En théorie qui dit absence de référentiel, dit pas de contrôle, donc comment faire dans le cadre de mise en œuvre du réemploi ? : présentation de chantiers et retours d'expérience. Quelques conseils sont à retenir : apporter des garanties sur la compétence du diagnostiqueur et fixer une règle d'échantillonnage, obtenir des fiches réemploi qui attestent de l'usage futur, prendre en compte dans le méthodologie des aléas possibles, fixer au programme des objectifs de performances atteignables par des matériaux de réemploi, plus les matériaux sont simples et non composites, plus il est aisé de les réemployer car envisageable de les ré-inscrire dans le domaine de techniques courantes (moquettes, faux plafonds, cloisons modulaires, profils de charpente, portes...)... en résumé :

→ **POUR FINIR, QUELQUES CONSEILS:**

- 1 - **Faire ! Se lancer via des matériaux simples et un usage maîtrisé, avec l'aide de fiches ressources issues par exemple de diagnostics ressources.**
- 2 - **Utiliser des matériaux non composites, pour s'inscrire dans une démarche de technique courante au sens des assureurs.**
- 3 - **Si le sujet est anticipé en amont, au travers des échanges avec l'utilisateur futur et que c'est correctement acté dans les notices de vente, il est aisé d'insérer des matériaux de réemploi dans des aménagements de locaux tertiaires, idéals pour débiter.**
- 4 - **S'entourer de personnes motivées et ouvertes au dialogue, et notamment d'AMO ou MOE disposant d'expériences suffisantes pour acculturer le reste de l'équipe.**
- 5 - **Fixer au programme des objectifs de performance atteignables par des matériaux de réemploi → ne pas oublier qu'une part importante des objectifs de performances des ouvrages est fixée par le MOA lui-même au travers de son programme ou par le MOE au travers des DPM → certains objectifs ne sont pas toujours utiles et il est important de se poser la question du niveau réellement nécessaire.**
- 6 - **Si nécessaire, échanger au plus tôt avec l'assureur.**

- **Questions / Réponses**

- ▶ [29/01 12:04] Mathieu Mutel Caprionis (Invité)
Bonjour, est-ce au bureau de contrôle de lister (et chiffrer) les tests/essais à réaliser pour pouvoir justifier les performances attendues des matériaux
R : [29/01 12:10] Guillaume SIGIEZ
En effet, il est essentiel de qualifier de manière exhaustive les produits de dépose et matériaux
- ▶ [29/01 12:18] SANCHEZ Carine
Cette intervention d'un assureur m'interroge. Il y a 20 ans, nous réhabilitons un bâtiment tertiaire, vieux d'au moins une cinquantaine d'année en immeuble de bureau. La réhabilitation de la charpente bois s'est fait tout simplement et sans que cela soit un sujet plus complexe que les travaux "neufs" et en transparence avec l'assureur, le bureau de contrôle, la maîtrise d'œuvre, le charpentier et la maîtrise d'ouvrage

PROCHAIN RDV :

GT #3 EC&BTP le 26 mars 2021

« Comment gérer les déchets inertes du bâtiment et des travaux publics ? »

Inscription auprès de Nathalie VIZIALE nviziale@maregionsud.fr

Compilation des ressources abordées dans les GT EC&BTP :

GT#2 :

Liens vers les ressources **Région Sud**

- Kit d'accompagnement « L'Économie Circulaire dans les marchés et opération de travaux du Bâtiment et des Travaux Publics » :
<http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/kit-daccompagnement-pour-lintegration-de-leconomie-circulaire-dans-les-marches-et-operations-de-t/>
- Synthèse et extraits de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impactant les acteurs du secteur du BTP :
[2020-06-24- BC-RegionSud- Loi AGEC-Acteurs BTP \(ordeec.org\)](https://www.ordeec.org/2020-06-24-BC-RegionSud-Loi-AGEC-Acteurs-BTP)
- Observatoire Régional des Déchets & Economie Circulaire :
www.ordeec.org
- Projet européen Life IP Smart Waste – Ensemble pour une région zéro déchets :
[Life-IP Smart waste](http://www.lifeipsmartwaste.eu)

Liens vers les ressources présentées par **Sophie MIDY de l'ADEME**

Plan de relance Déchèteries et Centres de tri :

- [Études préalables aux investissements dans les déchèteries professionnelles | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
- [Subvention pour la construction et la modernisation des déchèteries professionnelles | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
- [Subventions aux études préalables à la réalisation de centres de tri/préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
- [Investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Tremplin pour la transition écologique des PME Aides 2021 : [Tremplin pour la transition écologique des PME | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Liens vers les ressources présentées par **Céline BLANC : réemploi de terres excavées polluées ou non sur chantier**

- [Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels | Géorisques \(georisques.gouv.fr\)](#)
- [Géorisques | Mieux connaître les risques sur le territoire \(georisques.gouv.fr\)](#)
- [Accueil | BDSolU](#)

Liens vers les sites internet :

AQC : [Page d'accueil - Agence Qualité Construction \(qualiteconstruction.com\)](https://www.qualiteconstruction.com)

[Liste Verte de la C2P - Agence Qualité Construction \(qualiteconstruction.com\)](#)

Fédération Française des Assurances : [Fédération Française de l'Assurance \(ffa-assurance.fr\)](https://www.ffa-assurance.fr)

GT#1 :

Livrables Batiflux : <http://www.nomadeis.com/2019/10/economie-circulaire-batiment-batiflux3/>

Note sur l'actualité réglementaire : https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/10/inec_actu_batiment.pdf

LIEN VERS LES Appels à projets Ademe-Région-Dreal Provence Alpes Cote d'Azur

- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/appele-a-candidatures-financement-de-votre-projet-deconomie-circulaire/>
- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/region-sud-nouveau-cadre-dintervention-dechets-aap-zero-dechet-plastique/>
- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/aap-pro-valo-tri-2021/>
- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/aap-ademe-orplast-3/>
- <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/filidechet-2021>

Observatoire Régional des Déchets & Economie Circulaire :

www.ordeec.org

Kit d'accompagnement « L'Economie Circulaire dans les marchés et opération de travaux du Bâtiment et des Travaux Publics » :

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/kit-daccompagnement-pour-lintegration-de-leconomie-circulaire-dans-les-marches-et-operations-de-t/>